SYSTÈME FISCAL TURC | 2026

Mise à jour : 4 novembre 2026 • Structure fondée sur le document source. Informations générales ; les règles propres à chaque opération doivent être vérifiées.

1. IMPÔTS ET TAXES

En Türkiye, les prélèvements fiscaux se répartissent principalement entre impôts sur le revenu, taxes sur les dépenses et impôts sur le patrimoine. Leur application dépend de la résidence fiscale, de la nature du revenu, des exonérations et des dispositions particulières.

1.1. Impôts sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés sont régis par des lois distinctes. Les catégories comprennent les revenus commerciaux, agricoles, salariaux et professionnels, les revenus fonciers et mobiliers, ainsi que les autres gains et revenus.

1.1.1. Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les résidents fiscaux sont en principe imposés sur leurs revenus mondiaux ; les non-résidents, sur leurs revenus de source turque. Les exceptions légales à la résidence et à la règle des six mois, ainsi que les conventions fiscales, doivent être examinées séparément. En 2026, le barème progressif va de 15 % à 40 %.

Barème 2026 – revenus autres que salaires

Tranche de revenu imposable	Taux marginal
Jusqu'à 190 000 TRY	15%
190 000–400 000 TRY	20%
400 000–1 000 000 TRY	27%
1 000 000–5 300 000 TRY	35%
Au-delà de 5 300 000 TRY	40%

Barème 2026 – revenus salariaux

Tranche de revenu imposable	Taux marginal
Jusqu'à 190 000 TRY	15%
190 000–400 000 TRY	20%
400 000–1 500 000 TRY	27%
1 500 000–5 300 000 TRY	35%
Au-delà de 5 300 000 TRY	40%

Il s’agit de taux marginaux et non d’un taux unique appliqué à toute la base imposable. Source : loi sur l’impôt sur le revenu, art. 103, et communiqué général n° 332.

1.1.2. Impôt sur les sociétés

Les contribuables comprennent les sociétés de capitaux, coopératives, entités économiques publiques, entreprises économiques d’associations et de fondations, et coentreprises. Les entités dont le siège légal ou la direction effective se trouve en Türkiye sont résidentes fiscales.

Activité / revenu en 2026	Taux
Taux général de l’impôt sur les sociétés	25%
Certains établissements financiers et sociétés de projets PPP/BOT visées par la loi	30%
Bénéfices d’exportation (sous conditions)	20%
Bénéfices de production effective avec certificat d’enregistrement industriel	24%
Première introduction en bourse d’au moins 20 % (sous conditions)	23%

Le cumul des taux réduits, la ventilation des bénéfices et les dispositions particulières doivent être examinés séparément. L’impôt minimum national sur les sociétés et l’impôt complémentaire minimum mondial peuvent également s’appliquer.

Les dividendes versés par les sociétés résidentes aux personnes physiques supportent généralement une retenue de 15 % (depuis le 22 décembre 2024). Les distributions à des sociétés résidentes sont en principe exonérées de retenue. Les conventions fiscales et règles applicables aux non-résidents restent pertinentes. L’incorporation des bénéfices au capital n’est pas une distribution.

1.2. Taxes sur les dépenses

1.2.1. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

En 2026, le taux normal de TVA est de 20 %, le taux applicable aux biens et services de la liste II de 10 % et celui de la liste I de 1 %. Exonérations, retenues et taux particuliers dépendent de l’opération. Les exportations de biens, certaines exportations de services et certains équipements couverts par un certificat d’incitation à l’investissement peuvent être exonérés.

1.2.2. Taxe spéciale à la consommation (ÖTV)

Cette taxe vise (I) les produits pétroliers, le gaz naturel et produits analogues, (II) les véhicules, (III) l’alcool et le tabac, (IV) les autres biens énumérés par la loi. Il n’existe pas de taux général unique : taux et montants fixes dépendent du classement tarifaire et des caractéristiques des produits. Certains montants ont changé en 2026.

1.2.3. Taxe sur les opérations bancaires et d’assurance (BSMV)

Le régime dépend de l’opération. Le taux général est de 5 % pour de nombreuses transactions, mais des taux ou exonérations spécifiques s’appliquent notamment aux crédits, prêts à la consommation et opérations de change. L’ancienne mention selon laquelle le change n’est plus taxé depuis 2008 est devenue inexacte.

1.2.4. Droit de timbre

Le droit de timbre est perçu à taux proportionnel ou fixe sur les actes visés à l'annexe 1 de la loi. Pour de nombreux contrats mentionnant une somme déterminée, le taux est de 9,48 pour mille ; il n'est pas identique pour tous les actes. Le plafond par document en 2026 est de 29 115 961,10 TRY.

1.3. Impôts sur le patrimoine

Les principaux impôts patrimoniaux sont la taxe foncière, la taxe sur les véhicules à moteur et les droits de succession et de donation. La taxe foncière varie généralement de 1 à 6 pour mille selon le bien et le statut métropolitain ; une contribution à la protection du patrimoine culturel s'ajoute. La taxe sur les véhicules dépend notamment du type, de l'âge, du moteur, de l'immatriculation et parfois de la valeur.

2. INCITATIONS FISCALES

Le classement des aides de 2012 dans le document source est obsolète. La décision n° 9903, entrée en vigueur le 30 mai 2025, a réorganisé le système autour de l'Initiative de développement du Siècle de la Türkiye (technologie, développement local et initiative stratégique), des incitations sectorielles (investissements prioritaires et ciblés) et des incitations régionales. Les investissements admissibles peuvent bénéficier d'exonérations de TVA et de droits de douane, de réductions d'impôt, d'aides au financement et aux machines, d'attributions foncières et d'aides aux cotisations sociales. Des dispositions transitoires peuvent protéger les anciens certificats.

3. SOURCES ET NOTE DE VÉRIFICATION

Textes principaux : loi n° 193 sur l'impôt sur le revenu, art. 103 ; loi n° 5520 sur l'impôt sur les sociétés, art. 32 ; loi TVA n° 3065 et décision 2007/13033 ; loi n° 488 sur le droit de timbre et communiqué n° 71 ; loi n° 7338 sur les successions et donations, art. 16 ; décision n° 9903 sur les incitations à l'investissement. Sources : administration fiscale turque et documents officiels sur les aides à l'investissement.

Exemples de droits de timbre sur déclarations en 2026 : impôt annuel sur le revenu 1 189,50 TRY ; impôt sur les sociétés 1 605,80 TRY ; TVA 791,00 TRY ; retenues 791,00 TRY ; déclaration combinée de retenues et cotisations sociales 939,70 TRY.

En 2026, les taux par tranche des successions sont de 1 %, 3 %, 5 %, 7 % et 10 % ; ceux des transmissions gratuites sont de 10 %, 15 %, 20 %, 25 % et 30 %. Tranches : premiers 3 millions TRY, puis 7 millions, puis 15 millions, puis 30 millions, et au-delà de 55 millions TRY. Exonérations et règles de parenté doivent être examinées.

Informations générales à jour au 4 novembre 2026. Les taxes ÖTV et BSMV, la taxe sur les véhicules et les aides dépendent de nombreux critères : aucun taux fixe universel n'est donc indiqué. La législation en vigueur à la date de l'opération prévaut.